

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
ALC/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

OBJET : Acquisition parcelle CK 124

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

Dans le cadre de la réalisation de la 3^{ème} tranche de l'îlot Pasteur, il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle CK124.

La surface acquise serait de l'ordre de 400 m² environ, sous réserve de l'établissement d'un document d'arpentage, le prix d'acquisition de 60 Euros le mètre carré, soit une transaction d'environ 24 000 Euros

Le prix proposé est conforme à l'estimation des services fiscaux.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Ville.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'acquisition d'une partie de la parcelle CK 124, sur la base de 60 Euros le mètre carré ;
- DONNE tout pouvoir au Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les actes correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Marcel RODRIGUEZ